



PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

ELABORER UN PLAN DE MAITRISE SANITAIRE AVEC LA MÉTHODE HACCP

Une formation diplômante

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Connaître les auto-contrôles à effectuer dans le cadre de mes activités de transformation pour être en accord avec la législation européenne en vigueur
- S'approprier la démarche d'élaboration du plan de maîtrise sanitaire en abordant les points de vigilance principaux

Contenu

JOUR 1

- L'hygiène au sein de l'entreprise
- La réglementation en application
- Les facteurs à risques alimentaires
- Les moyens de maîtrise
- Présentation de l'HACCP
- Les 7 principes
- Plan de travail en 12 étapes

JOUR 2

- L'équipe HACCP et la description de votre production
- Les diagrammes de fabrication
- analyse des risques
- Création de documents d'enregistrements

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Méthodes pédagogiques : apports théoriques, présentation orale interactive (questions/réponses, brainstorming, exemples de situations vécus), schéma et prise de note en direct, échanges collectifs
- Moyens matériels et outils : powerpoint, paper board

Modalités d'évaluation

- En cours de formation : questionnement oral des stagiaires
- En fin de formation : exercices pratiques (analyse de situations, minis jeux de rôles)

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : 6 et 7 décembre 2022
- **Durée** : 14 heures
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : Cavaillon (84)
- **Date limite d'inscription** : 18 novembre 22
- **Matériel nécessaire** : aucun
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenant** : Alexandre DOUBLÉ, Formateur en Agroalimentaire au CFPPA de Florac
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice, GR CIVAM PACA marion.genty@civampaca.org 0490783539
- **Public ciblé** : producteurs du département souhaitant développer des activités de transformation
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : 420 € TTC

Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa).

Non éligible ? Contactez-nous.

- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'emargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?** Contactez votre service de remplacement

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 05/08/2022